



Orléans, capitale de la région Centre Val de Loire et du Département du Loiret, au bord de la Loire, offre au visiteur une histoire très riche au sein d'un environnement prestigieux et légendaire, le Val de Loire, classé par l'UNESCO Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Orléans entend valoriser le patrimoine naturel et architectural exceptionnel que compose la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe. Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans organise tous les 2 ans, fin septembre, pendant 5 jours, un événement d'envergure, intitulé : LE FESTIVAL DE LOIRE D'ORLEANS.

L'objectif de ce Festival est de présenter à tous les publics la culture et l'histoire ligérienne mais également la navigation fluviale, la batellerie traditionnelle de Loire, des fleuves français et étrangers.

L'édition 2017 a une nouvelle fois confirmé son grand succès populaire, mais surtout il compte désormais parmi les plus grands événements festifs de la scène nationale avec plus de 750 000 visiteurs, venus pendant 5 jours, admirer les bateaux des fleuves français et de d'Europe, et notamment l'Ebre et la Catalogne mis à l'honneur dans cette 8<sup>ème</sup> édition.

C'est forte de cette expérience que la Mairie d'Orléans largue les amarres de la 9<sup>ème</sup> édition du Festival de Loire et vous propose d'embarquer à ses côtés du 18 au 22 septembre 2019.

## PRESENTATION DES GUINGUETTES

Les guinguettes constituent une des composantes importantes du Festival de Loire. Le public peut venir se restaurer en toute convivialité et goûter les spécialités ligériennes mises en valeur dans les menus proposés. Elles sont ainsi au cœur de l'événement, de par leurs emplacements et leurs produits.

Le Festival de Loire sera couvert par 10 guinguettes, installées sur l'ensemble des quais. Elles seront réparties entre le village de Loire qui met en valeur les produits du terroir et le salon de Loire qui valorise le patrimoine du bassin de la Loire.

Dans un esprit d'ouverture, et avec le désir de faire découvrir une autre culture qui partage ce même lien historique avec un cours d'eau, chaque édition du Festival accueille un fleuve ou un pays invité, ayant une symbolique forte au travers de sa batellerie. En 2019, l'Angleterre sera mise à l'honneur avec ses embarcations, sa musique et la présence de son patrimoine. C'est pourquoi, les propositions de guinguettes aux couleurs de la gastronomie britannique seront étudiées afin d'en compter une au moins parmi les dix présentes sur la manifestation.

La Mairie d'Orléans assure en direct la sélection des exposants ayant complété le dossier d'inscription :

- **en fonction des produits :**
  - origine géographique des produits : des produits du terroir et des spécialités gastronomiques d'Orléans, du Val de Loire et du Loiret,
  - qualité des produits présentés : AOC, label, membre d'un réseau, etc.,
  - originalité des produits présentés,
  - proposition spécifique pour le Festival de Loire,
  - prix et formules.
  
- **en fonction de l'occupation du stand :**
  - l'aménagement, l'habillement et la décoration  
***La Mairie d'Orléans souhaite retrouver l'esprit des guinguettes d'autrefois (flon flon, guirlandes, etc) sur le site de l'événement.***
  
- **en fonction des moyens matériels et humains disponibles :**
  - stock en suffisance, réassort des produits tout au long de la journée et sur les 5 jours de Festival,
  - moyens techniques : matériel propre en accord avec les règles sanitaires et de sécurité,
  - moyens humains : capacité à respecter les amplitudes horaires en respectant la législation du travail.
  
- **en fonction des prix proposés**

La Mairie d'Orléans, engagée dans un Agenda 21, priorisera les exposants qui proposeront des actions en faveur du développement durable.

La Ville veillera dans sa sélection à favoriser des produits variés pour permettre de diversifier l'offre générale.

**Il est précisé que tout dossier incomplet et/ou ne présentant pas clairement l'offre proposée accompagnée de visuels de l'aménagement et décoration du stand ne sera pas étudié par la Mairie d'Orléans.**

## 1 – Descriptif de l'espace mis à disposition

### **KIT DE BASE :**

#### **Surface totale utile**

- surface au sol hors tout : entre 200 et 250 m<sup>2</sup> (surface en violet sur le plan).
- surface couverte fournie : 50 m<sup>2</sup>, soit 2 tentes de 5mx5m ensemble, avec plancher métal bâti et entourage complet PVC, ce duo pouvant être positionné différemment sur la surface au sol impartie selon les guinguettes.

#### **Caractéristiques :**

- terrasse : sol en dur (Possibilité de louer des planchers en sus de la location des tentes).
- sonorisation du site général.
- mise en lumière par projecteurs installés sur mâts.
- activités festives de proximité.

**REDEVANCE : 1 120 € NET DE TVA / JOURS\***

\* **Prix comprenant la tente, le plancher avec bâti métal, le lestage et le transport**

### **KIT OPTIONNEL A LA CHARGE DU CONCESSIONNAIRE\*\* :**

En fonction des guinguettes, les exposants auront la possibilité de prendre en plus jusqu'à 3 tentes 3mx3m, moyennant le coût par tente de 258 € HT (309,60 euros TTC), avec plancher métal bâti et entourage complet PVC transparent et lestage.

Les options devront être choisies au moment de votre candidature.

Un acompte de 50% devra être versé au prestataire de la Ville au moment de l'engagement, le solde avant le montage.

Il est précisé qu'aucune autre structure que celles proposées ne pourra être installée.

\*\* **Les options peuvent se cumuler entre-elles en fonction de la guinguette**

## 2- Équipement intérieur de la guinguette

L'espace est livré nu, sans décoration intérieure.

Chaque guinguette disposera :

- d'une arrivée en eau potable et évacuation.
- d'électricité (dans la limite maximum de 63 Ampères 36kw en 380 Volts, 3P+N+T). Toute demande supplémentaire qui ne pourrait dépasser 6 KW sera facturée par le prestataire dans la limite des disponibilités du site, soit 242 euros HT (290,40 euros TTC) pour 3KW, et 396 euros H.T. (475,20 euros TTC) pour 6KW.
- d'un éclairage d'ambiance dans les tentes.
- d'un éclairage de sécurité.
- de containers de 750 l (avec maintenance quotidienne) à proximité.

Il appartient aux concessionnaires d'aménager leurs stands et de les décorer sans endommager la tente mise à disposition. Les concessionnaires respectent le matériel mis à leur disposition et notamment les tentes louées par la Ville pour cette manifestation.

Ils s'interdisent notamment toute apposition de papier autocollant, colle, punaise, agrafage. Seul est toléré l'accrochage, au moyen d'élingues fixés sur les structures métalliques des tentes, d'éléments légers non susceptibles de les détériorer. L'introduction de produits dangereux ou inflammables ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures toilées ou plastifiées des tentes mises à disposition est formellement prohibée.

### **3 – Animations musicales**

Pendant toute la durée du festival, du mercredi midi au dimanche soir, des groupes sélectionnés pour leur qualité artistique en adéquation avec le thème du Festival de Loire se produiront sur l'ensemble du site. Spectacles événementiels, nombreuses animations et concerts quotidiens sur le ponton, Scène bateau à proximité, déambulations, etc.

En conséquence toute diffusion musicale propre à la guinguette devra faire l'objet d'une validation préalable par la Mairie d'Orléans.

### **4 – Aménagements requis (à votre charge)**

L'occupant aura à sa charge l'aménagement :

- d'un espace restauration, ou tout appareil de cuisson sera interdit.
- d'un espace cuisine, interdit au public.

Ces deux espaces seront matérialisés par deux structures distinctes l'une de l'autre (2 tentes). Les appareils de cuisson devront impérativement être séparés de la toile de tente et des espaces alentours par une plaque type inox ou équivalent et répondant à des caractéristiques coupe-feu 1heure.

L'ensemble de l'installation devra répondre tant dans sa conception que dans son utilisation aux normes sanitaires en vigueur.

- laverie et plonge.
- vaissellerie, nappes, portants, etc.
- mobilier : tables, chaises.
- décoration intérieure.

Il est précisé que les mobiliers des terrasses (tables, chaises, parasol, etc.) ne pourront pas faire l'objet d'un affichage publicitaire. Par ailleurs, les mobiliers devront être de qualité et susceptibles de s'inscrire dans une scénographie harmonieuse de la guinguette.

De plus le site du Festival de Loire et les terrasses des guinguettes font l'objet d'une mise en lumière générale. En conséquence tout ajout de système d'éclairage supplémentaire sur les espaces terrasses devra faire l'objet d'une validation préalable par la Mairie d'Orléans.

### **5 - Décoration**

Une attention particulière devra être portée par l'occupant sur la scénographie et la décoration du lieu dans un esprit guinguette d'autrefois (flonflon, guirlandes, etc.).

### **6 - Prescriptions de sécurité à respecter et responsabilité**

Durant les heures d'ouverture de la manifestation, aucun déplacement de matériel ou de véhicule ne sera admis.

Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures mises à disposition ou en infraction avec la législation en vigueur est formellement prohibée.

De même, les exposants s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance indispensable pour que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'ils créent ou qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.

Les matériels et/ou équipements utilisés doivent respecter les normes et usages de sécurité en vigueur. Les exposants sont tenus de répondre aux exigences et de se conformer aux préconisations émises par la Mairie d'Orléans ou ses délégués et par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité qui validera obligatoirement les installations avant l'ouverture au public.

L'utilisation du gaz sur le site est soumise aux règles de sécurité suivantes :

- le stockage de bouteille de gaz en matière composite est strictement interdit que les bouteilles soient vides ou pleines. En conséquence, une seule bouteille de gaz en matière composite par appareil est autorisée.
- les raccords gaz doivent être conformes et leur date de validité à jour.
- les appareils raccordés au gaz doivent être munis d'un système de coupure automatique de type thermocouple
- une couverture anti-feu doivent être prévus à proximité immédiate des bouteilles et des appareils.

L'occupant devra répondre aux normes HACCP. Une attention particulière sera apportée aux conditions d'hygiène, à la fraîcheur des produits, au respect de la chaîne du froid ainsi qu'à la bonne tenue de la cuisine.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où l'exposant ne disposerait pas de ses propres moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, couverture anti-feu, etc.) adaptés à son activité, la Mairie peut lui en proposer. Toutefois, et en cas de non-restitution des matériels prêtés, ceux-ci leur seront facturés par la Mairie sur la base d'un remplacement en valeur à neuf.

Il est notamment précisé que tout élément de décoration de type tissu, tenture, velum ... devra être réalisé en matériaux ignifugés de catégorie M2 ou M1. L'occupant devra fournir les certificats d'ignifugation émanant d'un bureau de contrôle agréé préalablement à toute installation.

Les concessionnaires s'engagent également à ce qu'aucun appareil électrique ne soit en contact direct avec les ossatures métalliques de la structure mis à disposition.

L'occupant devra appliquer strictement les consignes de sécurité et sûreté qui lui seront communiquées par les services de la Mairie d'Orléans ou leurs représentants notamment celles relatives à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

## **7 – Restauration**

Les restaurants fonctionneront le

- mercredi 18 et jeudi 19 septembre de 10h à 00h,
- vendredi 20 et samedi 21 septembre de 10h à 1h du matin,
- dimanche 22 septembre de 10h00 à 19h00.

Ils devront proposer plusieurs services le midi et le soir. Dans l'après-midi, ils pourront fonctionner en bar / salon de thé et petite restauration.

Le concessionnaire devra obtenir et acquitter auprès des administrations compétentes, les autorisations nécessaires pour ouvrir et faire fonctionner son établissement.

Ces établissements devant être accessibles financièrement au plus grand nombre, ils devront proposer différentes formules comprises entre **10 et 25 euros maximum.**



## 1. STRUCTURE

Nom de la structure :

Statut :

N° de SIREN :

[Photocopie de l'extrait D1/K/KBis – ou de l'avis SIREN pour les auto-entrepreneurs ou n°de SIRET – à joindre à ce dossier]

Adresse :

Portable :

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

Nom du représentant :

Prénom du représentant :

Qualité :

N° du contrat d'assurance responsabilité civile :

Nom de l'assureur :

Nom de l'assuré :

Date de fin de validité :

[Attestation d'assurance à joindre à ce dossier]

## 2. OBJETS/PRODUITS *(Merci de bien vouloir compléter l'annexe 1)*

Produit(s) et menu(s) proposés :

Descriptif du ou des menu(s) proposé(s) :

Gage(s) de qualité du ou des produit(s) (label, AOC...) :

Proposez-vous des spécificités de Loire : Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

Proposition(s) spécifique(s) dans le cadre du Festival de Loire :

Prix pratiqués et tarif de la formule la plus haute et la plus basse :

### **3. STAND**

Aménagement, habillage et décoration proposés :

Animations spécifiques sur la guinguette :

**Le candidat devra impérativement fournir des visuels (dessins, photos, roughs, etc.) de l'aménagement et de la décoration de son stand.**

### **4. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**

Moyens humains mobilisés pendant la durée du Festival :

Moyens techniques mis en œuvre pendant la durée du Festival (matériel propre en conformité avec les règles sanitaires et de sécurité) : camion frigorifique, vitrines réfrigérées, réfrigérateurs

Stock et réassort :

### **5. DEVELOPPEMENT DURABLE**

Actions mises en œuvre en faveur du développement durable (contenant biodégradable ou compostable, produit bio ou équitable, sac en papier ou tissu réutilisable, économie d'énergie etc.) :

### **6. DOCUMENTS**

Liste des documents que le candidat joint à son dossier d'inscription (photos, articles de presse, etc.) :

### **7. PARTICIPATION(S) PRECEDENTE(S) au Festival de Loire**

2003  2005  2007  2009  2011  2013  2015  2017



# ANNEXE 1

## FESTIVAL DE LOIRE 2019

### Liste des produits mis en vente

	NOM DU PRODUIT	PRIX
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		